

Énergie

Le rôle du gouvernement est de définir les règles et de laisser les gens, individuellement ou collectivement, agir dans la limite de ces règles et poursuivre leurs propres buts à l'avenant. Les règles devraient offrir des stimulants et des encouragements conformes aux buts des politiques. Dès qu'on fait participer activement le gouvernement à la direction de l'entreprise dans ses moindres détails, on impose un fardeau bureaucratique dont le coût atteindra les 10 milliards dont a parlé le ministre d'État (petite entreprise). Alors qu'il y a un million de chômeurs, nous pourrions utiliser ces 10 milliards pour des activités productives dans l'économie canadienne, et non seulement brasser des papiers, sans qu'il en sorte quoi que ce soit de valable.

C'est avec une certaine réticence que nous acceptons le projet de loi. Il est essentiel que Syncrude puisse démarrer. Si la chose en valait la peine, je solliciterais une certaine intelligence de leur part, l'établissement de lignes directrices en vue de définir la politique de Syncrude et un ensemble de règlements sur la taxe, ensemble qui serait définitif et acceptable au lieu de ces mesures de rapiéçage. Si cela en valait la peine, je réclamerais également un peu plus de respect pour la démocratie, un peu plus d'attention pour les représentants du peuple. Pareilles tendances n'augurent rien de bon pour l'avenir de la démocratie au Canada, ni pour celui de la démocratie parlementaire. Je me sentirais mal à l'aise si je me contentais de regarder ce qui se passe sans élever la voix pour manifester mon inquiétude.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques minutes pour commenter le projet de loi. A la deuxième lecture, j'avais déclaré sans ambages qu'à moins que la mesure ne soit améliorée à l'étape du comité et du rapport, je m'opposerais à son adoption.

Comme l'a mentionné le député de Calgary-Centre (M. Andre), l'amélioration a été minime. Quel qu'ait été le progrès accompli c'est tout de même réjouissant, surtout après le déplorable spectacle dont le premier ministre (M. Trudeau) a affligé le Parlement au cours de la période des questions. Je comprends mieux maintenant. Hélas, il faut bien que je le dise, mais depuis quelque semaines, j'ai observé la scène de l'extérieur, et on a parfois l'impression que le Parlement devient par certains côtés une farce grotesque.

Le très honorable député s'amuse. Quel enfantillage, quand il menaçait d'aller chez le gouverneur général. J'admets que nous avons eu notre part d'erreurs. Je ne le nierai pas. Cependant, le très honorable député a voulu être premier ministre et il devrait se comporter comme tel. J'ai eu honte du spectacle dont nous avons été témoins cet après-midi. C'était absolument choquant. Je ne dis pas qu'il faut en blâmer uniquement les gens d'en face, mais ils en portent la responsabilité. Le gouvernement, le très honorable député et ses collègues devraient assumer leurs fonctions avec un peu plus de sérieux.

Je voterai en faveur de ce bill parce qu'on l'a quelque peu amélioré et qu'après les prochaines élections, nous aurons un autre ministre et un autre gouvernement pour s'en occuper. Si le bill était laissé aux mains du gouvernement actuel, je craindrais beaucoup. Si le très honorable député, le solliciteur général (M. Blais) et ses collègues devaient, contrairement aux vœux des Canadiens et par quelque coup du sort, revenir au

[M. Andre]

gouvernement, il se trouverait des gens comme moi et mes collègues pour les rappeler à l'ordre. Il y a très longtemps que je n'avais vu pareil rassemblement de croulants aussi incapables d'exercer leurs responsabilités et leurs devoirs. Si c'est la volonté du Tout-Puissant que nous ne formions pas le prochain gouvernement . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. J'invite le député à revenir à l'objet du bill C-19 actuellement à l'étude.

M. Baldwin: J'ai été exaspéré par les cris barbares des députés de l'opposition. Comme le signalait mon ami de Calgary-Centre, une amélioration a été apportée à l'article 2(3) du bill qui prévoit que chaque désignation effectuée par l'Office en vertu de l'alinéa (4) sera constamment renvoyée au comité de la Chambre qui étudie normalement les questions relatives au pétrole et au gaz. C'est un progrès très minime.

Je signale à mes amis de l'opposition que nous sommes dans une situation confuse en ce qui concerne la législation. Ce projet de loi et d'autres mesures sont dépassées. Leur application a été retardée. Le gouvernement fera appel aux Canadiens en laissant une foule de mesures en plan au *Feuilleton*.

On devrait être disposé à insérer des dispositions de ce genre dans le projet de loi ainsi que d'autres, notamment celles qui ont été proposées par le député de Calgary-Centre, soit de conserver au Parlement, en vertu d'une résolution affirmative ou négative, le droit de contrôler ce que fait le gouvernement depuis que nous lui avons accordé le vaste pouvoir et l'énorme responsabilité envisagés dans le bill C-19 en ce qui concerne Syncrude.

● (1622)

Je trouve, comme le ministre et comme mon honorable ami de Calgary-Centre, qu'une aide de ce genre est nécessaire. Mais nous savons tous qu'elle sera éventuellement accordée aussi à d'autres entreprises—il se peut que cette aide soit de l'ordre de \$20 ou \$30 millions. Le Parlement confère cette immense autorité au ministre et à un petit groupe d'hommes et de femmes. Or, le bill devrait, à mon sens, contenir un article qui nous donne le droit de regard sur l'usage qu'ils en feront. C'est pourquoi j'ai dénoncé plus tôt l'attitude du gouvernement.

Je sais bien que la complexité du monde dans lequel nous vivons fait que les lois ne peuvent pas tenir compte de toutes les contingences, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être que générales et prévoir le droit de conférer à certaines personnes le droit d'en réglementer l'application détaillée. Mais la Chambre adopterait plus volontiers de tels projets de loi s'ils lui conféraient le pouvoir de réexaminer après coup certains aspects par voie de résolution. Mon collègue le député de Calgary-Centre, a dit qu'on avait fait cette proposition aux fonctionnaires, aux bureaucrates, aux mandarins, mais qu'ils l'avaient rejetée. Qui dirige ce pays, monsieur l'Orateur? Nous savons tous que ce n'est pas le ministre, mais ses conseillers. Or ceux-ci ne représentent pas la population. La Chambre représente l'ensemble de la population, et elle doit insister sur son droit de demander un débat limité sur ces questions au moyen d'une résolution affirmative ou négative.